



Direction générale  
de l'enseignement  
obligatoire  
Service de  
l'enseignement  
spécialisé

Rue de la Barre 8  
1014 Lausanne

Aux Communes et aux Associations scolaires  
intercommunales vaudoises

Réf. : NJN/LDBe/VBH

Lausanne, le 23 juillet 2020

## **COVID-19 : Préparation de la rentrée scolaire 2020**

---

Chère Madame,  
Cher Monsieur,

En vue de la prochaine rentrée scolaire, nous souhaitons vous transmettre quelques éléments concernant son organisation.

En premier lieu, nous devons observer la situation en relation avec l'épidémie de COVID-19 qui sévit encore. Vous le savez, un établissement scolaire de notre Canton a été fermé sur décision du médecin cantonal durant la dernière semaine d'école. C'est votre participation à l'effort global de vigilance et de responsabilisation personnelle que nous appelons ici de nos vœux. Nous continuerons à vivre avec ce virus dans les mois à venir. Nous mesurons tous les efforts déjà fournis et tenons ici à vous en remercier.

L'OFSP, la CIIP, puis le Conseil d'Etat prendront des décisions pour les conditions de la rentrée scolaire au vu de la situation sanitaire à la mi-août.

Bien qu'il soit à ce jour impossible de prévoir l'évolution de la pandémie, notamment suite aux retours de vacances, il est d'ores et déjà possible de définir quels seront les objectifs du Département. Le premier d'entre eux est le retour et le maintien à l'école des élèves. Ainsi, tout doit être entrepris afin que la rentrée scolaire se fasse « en présentiel » et par classes entières. Toute autre mesure ne sera prise qu'en dernier ressort.

Cet objectif ne pourra être atteint qu'au moyen d'un renforcement important des habitudes de protection individuelle connues. A noter qu'à ce jour et selon les expériences vérifiées, les enfants restent considérés comme des vecteurs peu importants de la maladie. Toutefois, les habitudes des enfants et des adultes en milieu scolaire doivent répondre aux mesures sanitaires. Le traçage des contacts entre les collaborateur-trice-s sera nécessaire. D'autre part, le port du masque lors de contacts entre adultes, ainsi qu'entre adultes et enfants, sera obligatoire si la distance de 1,5 m. ne peut être respectée. Le nettoyage des mains ou encore l'aération des locaux restent les éléments primordiaux qui pourraient éviter la fermeture d'un établissement.

Par ailleurs, **la décision n° 170 mise à jour le 26 mai 2020** reste en vigueur jusqu'à nouvel avis. Le nettoyage des surfaces (pupitres des enseignant-e-s et tables des élèves), ainsi que la désinfection des poignées, interrupteurs et robinets restent prioritaires.

Nous rappelons également que le Conseil fédéral a décidé de rendre le port du masque obligatoire dans les transports publics. Cette mesure s'applique dans toute la Suisse depuis le lundi 6 juillet pour toute personne de plus de 12 ans.

COVID-19 : Préparation de la rentrée scolaire 2020

C'est pourquoi nous attirons votre attention sur le fait que, si la mesure est maintenue pour la rentrée scolaire du 24 août prochain, les élèves de plus de 12 ans (soit dès la 9<sup>ème</sup>) qui doivent se rendre à l'école au moyen d'un transport public (bus de ligne) devront porter un masque. Les transports étant à la charge des Communes (si la distance entre le domicile et l'école est de plus de 2.5 km ou si les élèves utilisent les transports publics pour se déplacer entre deux cours de la grille-horaire), la fourniture de masques pour les élèves concerné-e-s le sera, par analogie, également.

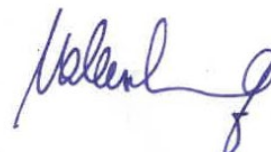
En complément, nous rappelons que, dans les transports scolaires (transports dédiés), les adultes (chauffeur, enseignant-e accompagnant-e) doivent porter le masque, fourni par leur employeur respectif. Par contre, les élèves ne sont, à ce jour, pas tenus au port du masque, quel que soit leur âge.

La décision n°170 mise à jour le 26 mai 2020 sera adaptée en fonction des décisions prises à la mi-août 2020.

Par ailleurs, les mesures préconisées pour l'organisation des camps et des sorties sont décrites dans le document du groupe de liaison des activités de jeunesse (GLAJ), qui a édité un concept de protection pour l'organisation des camps avec hébergement validé par le médecin cantonal ([GLAJ-Vaud](#)).

Toutes ces informations seront complétées, validées ou ajustées dès la mi-août. Vous en serez informé-e par courrier.

En vous remerciant de votre lecture attentive et de votre collaboration, nous vous souhaitons, Chère Madame, Cher Monsieur, une très belle pause estivale et vous adressons nos cordiales salutations.



Giancarlo Valceschini  
Directeur général & Chef de service

**Copie à :**

- Mme Cesla Amarelle, cheffe du DFJC
- Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC)
- Union des Communes vaudoises (UCV)
- Association de Communes vaudoises (AdCV)
- Préfètes et Préfets
- Directrices et Directeurs des établissements scolaires et de pédagogie spécialisée